

Vincent de Gravel] se trouvant fort occupé aux depesches pour la Cour son Excellence ne pourra pas aujourd'hui respondre a la lettre qu'il vous a plu luy escrire le 7^e du courant mais bien que ce sera ... sans faute pour l'ordinaire prochain dont je prendray volontiers le soin de la faire ressouvenir, A quoy j'adiousteray qu'elle m'a chargé de vous remercier de sa part et de vous prier de vouloir continuer a l'informer de ce que vous croirez devoir luy estre mandé". Im übrigen dürfe er versichert sein, dass man seine diesbezüglichen Dienste nicht unbelohnt lassen werde. "Cependant je vous remercie Monsieur de vos compliments tout a fait honnestes auxquels a dire le vray je ne m'attendois dans la croyance ou je suis que vous auriez bien pu en user en mon endroit comme avec une personne qui sera preste ... de vous faire cognoistre la sincerité ... Je continueray de vous envoyer nos nouvelles vous nous en ferez scavoir des vostres quand jl vous plaira".

Original, in franz. Sprache - AH 42, 91-92 - Blatt 92 leer

39

1682 November 28., Solothurn

A

SCHREIBEN DES [FRANZ. AMBASSADOREN ROBERT-VINCENT] DE GRAVEL AN
[STADT- UND AMTSRAT BEAT JAKOB I.] ZURLAUBEN, RITTER
UND [ALT] AMMANN, ZUG

"Comme jl y a desia quelque temps que je ne vous ay point escrit n'en ayant pas eu aussy de matiere je n'ay pas cru devoir differer davantage a reprendre le commerce de lettres que Nous avons eu ensemble et de vous assurer ... de la mesme inclination que vous avez tousiours recognu en moy de contribuer a tout ce qui peut regarder vostre Satisfaction.

Jl semble que l'on veuille encore changer de sentiments chez vous [gemeint in Stadt und Amt Zug] touchant l'Instrument de Reduction [- gemeint das mail./span. Reduktionsinstrument mittels dessen u.a. Transgressionen der in den franz. Diensten stehenden eidg. Soldtruppen verhindert werden sollten -]. Je me suis si souvent expliqué sur le peu de fondement et l'absurdité de cet acte particulier qu'il seroit superflu d'en parler davantage."

Er hoffe, dass er ihn auch in Zukunft mit [die Interessen Frankreichs berührenden] Neuigkeiten beliefern werde.

"P.S. Je vous prie de vouloir faire tenir la lettre cy jointe a Mr. [Johann Jakob] S c h m i d Doyen de Zug et de luy faire cognoistre que j'ay receu volontiers les livres qu'il m'a envoyé sur le suiet de R.P. Marc [gemeint Markus von A v i a n o]."

"Du 29 [!] novembre 1682 ... De Gravelle ... [concerne] le Commerce des lettres et mon [!] satisfact[ion]".

Original, in franz. Sprache, mit Siegel. Dorsualnötiz von Beat Jakob I. Zurlauben. - AH 42, 93-94, 96 - Blatt 93^V, 94 und 96^V leer

40

1682 Dezember 7.

A

SCHREIBEN VON [STADT- UND AMTSRAT BEAT JAKOB I.] ZURLAUBEN AN DEN FRANZ. AMBASSADOREN [ROBERT-VINCENT] DE GRAVEL

"Je ... suis obligé a Vostre Excellence de la Bonté et honneur qu'elle me veut tesmoigner en suite par le Commerce de ses lettres". Er versichere ihn, Gegenrecht halten zu wollen und ihn - "selon que les matieres" es nötig erscheinen liessen - gleichfalls mit Nachrichten zu beliefern. Wie ihm, dem Ambassadors, sehr wohl bekannt sei, bereite es ihm stets Vergnügen, ihm zu Gefallen sein zu können. Ihm, Zurlauben, und allen andern "Clairvoyants" sei in der Tat schon längst klar geworden, dass das [mail./span.] Reduktionsinstrument, [das u.a. zur Verhinderung der durch eidg. in den Diensten Frankreichs stehende Truppen verursachten Transgressionen errichtet worden war], eine Absurdität sei. "Mais Comme les Cantons se sont Enplaques d'un contre sens envers Vostre Excellence, Je ne scay en quoy Cela pourra servir a [l'] Espagne et la Maison d'austriche au Desavantage de la Courronne de france".

Konzept, in franz. Sprache - AH 42, 95